
Le recrutement politique et les femmes dans le processus politique

par l'hon. Eleni Bakopanos, C.P., députée

Dans le présent article, l'auteure affirme que les femmes continuent à faire face à des obstacles considérables si elles souhaitent participer pleinement à la vie publique. Elle suggère que les femmes apportent une dimension différente au processus d'élaboration des politiques et qu'on devrait les inciter à se lancer en politique active en plus grand nombre.



Lorsqu'une femme décide de briguer les suffrages des électeurs, elle choisit, selon le poète américain Robert Frost, « le chemin le moins parcouru ». Le manque de confiance en soi est l'obstacle le plus difficile que les femmes aient à surmonter. Nous devons décider d'emprunter cette voie et être prêtes à franchir ce long parcours ainsi qu'à consentir aux nombreux sacrifices dont il est parsemé afin de servir notre pays.

Heureusement, nous pouvons compter sur les balises qu'ont laissées nos prédécesseuses et sur nos quelques compagnes de voyage pour nous orienter.

Pour que les femmes puissent être pleinement égales aux hommes, elles doivent, selon moi, être traitées sur le même pied d'égalité dans tous les domaines de la société : social, économique, juridique, culturel et politique. Toute société qui continue d'exclure 50 p. 100 de sa population met en péril non

seulement sa démocratie, mais également son développement. En fait, on constate une corrélation étroite entre le fossé des sexes et la croissance économique. Dans les pays où l'inégalité des sexes est moins prononcée, la pauvreté est moins forte, les taux de malnutrition des enfants et de mortalité infantile sont moins élevés et la croissance économique plus rapide.

Une étude menée par l'Union interparlementaire en 2000 démontre que la participation accrue des femmes a modifié le comportement politique; les femmes adoptent un style plus positif et moins antagoniste. Une autre étude, effectuée par la Banque mondiale, conclut qu'elles contribuent à la saine gestion publique et que « lorsque les femmes exercent une plus grande influence sur la vie publique, le niveau de corruption est moins élevé ».

La faible proportion de femmes parmi les décideurs économiques et politiques aux échelons local, national, régional et international découle des nombreux obstacles qu'il faut surmonter par le biais de mesures positives. Les gouvernements, les sociétés nationales et multinationales, les médias de masse, les banques, les établissements universitaires et scientifiques ainsi que les organismes régionaux et internationaux, y compris ceux qui font partie du système des organisations des Nations Unies, ne tirent pas pleinement profit des talents des femmes en tant que cadres supérieurs, décisionnaires, diplomates et négociatrices.

Même depuis sa création en 1901, le prix Nobel n'a été remis qu'à très peu de femmes. En sciences et en médecine, parmi les 400 prix attribués, seulement 11 ont été accordés à des femmes et 8, à des hommes et à des femmes conjointement. En littérature, seulement 9 ont été décernés à des femmes, aucun

Eleni Bakopanos est députée d'Ahuntsic. Au moment où elle a prononcé cette allocution, elle était vice-présidente adjointe de la Chambre des communes. Le 12 décembre 2003, elle a été nommée secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, en particulier pour le volet de l'économie sociale. Le présent article est une version révisée du discours qu'elle a prononcé au troisième Colloque parlementaire canadien, parrainé par l'Association parlementaire du Commonwealth et tenu à Ottawa le 29 novembre 2003.

en économie et seulement 10 p. 100 dans le domaine de la paix. En politique, tout comme dans le monde des affaires et le milieu universitaire, les femmes font face à des obstacles systémiques et structurels. Le facteur décisif pour favoriser l'entrée des femmes en politique, c'est l'égalité économique. Il faut de l'argent pour se porter candidat et la plupart des femmes n'ont tout simplement pas accès aux réseaux de financement des candidats politiques.

Les femmes doivent se rendre compte que le fait d'en être une n'est plus un handicap en politique. Nous ne formons une minorité qu'en ce qui a trait à notre représentation électorale. Nous constituons la moitié de la population mondiale. Les femmes de l'ère nouvelle sont intelligentes, instruites, multilingues, elles détiennent souvent plus d'un diplôme et elles sont en mesure de se lancer en politique fortes d'expériences professionnelles acquises au cours de carrières dans divers domaines. Bien que beaucoup de femmes participent à la vie politique, peu d'entre elles se portent candidates. Une question s'impose : comment peut-on les inciter à modifier le rôle traditionnel qu'elles occupent en politique, afin qu'elles sortent des coulisses et passent sur le devant de la scène, étant donné que l'image conventionnelle des femmes les confine à un rôle d'appui?

En 1995, la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a produit la Déclaration parlementaire de Beijing, qui vise à éliminer le déséquilibre entre la participation des hommes et des femmes à la vie politique en se fondant sur la vision suivante de la démocratie : le concept de démocratie ne revêtira une signification véritable et dynamique que lorsque les politiques relatives à l'exercice de la politique et la législation nationale découleront de décisions prises conjointement par des hommes et des femmes, en tenant compte équitablement des intérêts et des aptitudes des deux moitiés de la population.

Huit ans après Beijing, les statistiques montrent que la moyenne mondiale de femmes élues députées de la chambre basse des parlements nationaux atteint à peine 15,5 p. 100. On affirme généralement que la « masse critique » de femmes nécessaires au Parlement s'élève à au moins 30 p. 100, point à partir duquel nous pouvons réellement exercer une influence.

Bien que le nombre de femmes qui se trouvent dans les institutions politiques canadiennes ait augmenté au cours des 20 dernières années, elles demeurent minoritaires. Au Canada, seule s'est améliorée la proportion de femmes nommées par les gouvernements à des postes au sein d'organismes, de conseils et de commissions. Les femmes détiennent 31 p. 100 de ces postes et sont à la tête de 14 p. 100 des missions du Canada à l'étranger.

En examinant le nombre de femmes parlementaires dans le monde, on constate que le Canada dispose d'une longueur d'avance par rapport à la plupart des autres pays, quant à la représentation des femmes. D'après une liste mondiale de 181 pays, compilée par l'Union interparlementaire en date du 20 octobre 2003, le Canada occupe la 37^e place et compte ainsi

20,6 p. 100 de femmes parlementaires dans la Chambre basse et 32,4 p. 100 au Sénat.

Le rang que tiennent sur cette liste mondiale certains pays qui jouissent d'une longue tradition démocratique en étonnera certainement plus d'un. Par exemple, parmi les pays du Commonwealth, le Royaume-Uni s'est placé au 50^e rang en affichant une représentation féminine de 17,9 p. 100 et l'Inde, au 88^e rang, en enregistrant 8,8 p. 100. L'Australie, par contre, se situe au 25^e rang, avec 25,3 p. 100. En outre, les États-Unis d'Amérique sont à égalité au 60^e rang avec l'Andorre, avec 14,3 p. 100. La France est à égalité avec la Slovaquie, en 66^e position avec 12,2 p. 100. Mon pays d'origine, la Grèce (le berceau de la démocratie) occupe la 89^e position, avec 8,7 p. 100.

Les pays qui affichent les pourcentages les plus élevés de femmes parlementaires sont les suivants : le Rwanda, 48,8 p. 100; la Suède, 45,3 p. 100; le Danemark, 38 p. 100 et la Finlande, 37,5 p. 100.

En tenant compte des deux chambres, les pays nordiques occupent à nouveau le premier rang de la représentation féminine et affichent 39,7 p. 100. Les autres régions, y compris l'Europe, l'Asie et les Amériques, enregistrent de 13 à 18 p. 100 en moyenne. On remarque une baisse marquée parmi les États arabes, où la représentation féminine ne s'élève qu'à 5,7 p. 100.

Il nous faut comparer le type de système électoral en place dans les pays dont la masse critique de femmes dépasse les 30 p. 100. Parmi ces 14 pays, 9 d'entre eux disposent d'un système quelconque de représentation proportionnelle. La majorité d'entre eux sont des pays nordiques et seulement deux, le Mozambique et la Nouvelle-Zélande, sont membres du Commonwealth.

Par opposition, parmi les 34 pays dont les femmes ne composent que 5 p. 100 des députés — proportion qui compromet gravement leur capacité d'induire des changements — 25 d'entre eux disposent de systèmes majoritaires. Des 13 pays du Commonwealth dans cette catégorie, 10 ont adopté le système uninominal majoritaire à un tour. Le Canada utilise également ce système. La majorité des pays qui comptent moins de 5 p. 100 de représentation féminine au Parlement se trouvent dans les régions de l'Afrique et du Pacifique ainsi que dans le monde arabe, là où, dans bien des cas, les facteurs religieux et culturels dressent des obstacles considérables à la participation des femmes à la vie publique.

Un système de représentation proportionnelle mixte, une forme de représentation proportionnelle inspirée du système électoral de l'Allemagne, est en vigueur dans des pays tels que la Nouvelle-Zélande. Lors des élections de 1996 en Nouvelle-Zélande, 15,4 p. 100 de femmes ont été élues dans le cadre du système uninominal majoritaire à un tour dans les circonscriptions, comparativement à 45,5 p. 100 dans le cadre

du système de représentation proportionnelle qui fonctionne à partir de listes de parti.

La nature potentiellement plus démocratique du système de représentation proportionnelle est au cœur du succès des femmes. Ainsi, on peut élaborer une liste de candidats qui reflète la société quant à la proportion d'hommes et de femmes et à sa composition ethnique, puisque la victoire est pratiquement assurée aux candidats qui se situent au haut de la liste fermée.

Par opposition, les partis politiques ont beaucoup plus de difficulté à présenter des listes de candidats équilibrées lorsque les circonscriptions électorales ne comptent qu'un seul député, comme au Canada, où les hommes et les femmes doivent s'affronter directement les uns contre les autres pour être choisis comme candidats et où il est beaucoup plus difficile de prédire qui sera élu.

En principe, les systèmes de représentation proportionnelle sont en mesure de créer un parlement qui reflète avec précision la composition de la société. Les statistiques démontrent une relation très étroite entre le système électoral utilisé et le pourcentage de femmes élues et établissent que les systèmes de représentation proportionnelle semblent favoriser l'élection de femmes. Par contre, les statistiques ne dégagent aucune corrélation semblable entre le système électoral et le nombre de femmes élues au Parlement lorsque la proportion de ces dernières se situe entre cinq et 29,9 p. 100. Parmi les pays qui ont enregistré ces pourcentages, 55 d'entre eux ont utilisé un système majoritaire et 55, un système de représentation proportionnelle.

Les hommes dominent les grands partis politiques du monde entier. Tant et aussi longtemps que ceux-ci ne seront pas prêts à partager le pouvoir avec les femmes ainsi qu'à modifier les structures et les règles relatives aux partis politiques, les femmes continueront d'être des intervenantes marginales en politique.

Les prochaines élections fédérales nous feront vivre un moment excitant de la politique canadienne pour plusieurs raisons. Le Parti libéral du Canada dispose d'un nouveau chef, Paul Martin, qui a pris plusieurs engagements quant à la façon dont les choses se passent à Ottawa. Dans ce contexte, il s'est engagé à augmenter le nombre de candidates aux prochaines élections.

Puisque le but des partis politiques consiste à remporter les élections, le fait que les femmes qui se portent candidates ont vraisemblablement plus de chance d'être élues appuie la thèse en faveur de l'augmentation du nombre de femmes.

La question de l'action positive, en particulier les quotas, a suscité la controverse dans beaucoup de pays. Bien que l'on présente des arguments idéologiques en faveur de telles mesures, l'expérience démontre qu'elles portent fruit lorsque la volonté politique pour les mettre en œuvre existe et lorsque les femmes sont déjà bien organisées et disposent de suffisamment de pouvoir pour exercer des pressions sur les partis politiques. Ces mesures seront vraisemblablement mieux acceptées dans des pays dont la culture favorise l'égalité des chances pour les femmes dans un large éventail de domaines et qui disposent de programmes gouvernementaux à cette fin. Les pays nordiques illustrent le mieux le fonctionnement des quotas.

Certaines personnes devront modifier ce qu'elles entendent par égalité des sexes en raison des concepts et des pratiques liés à l'action positive. On croyait qu'il serait suffisant d'éliminer les obstacles proprement dits. Dernièrement, une nouvelle conception de l'égalité se répand dans toute une gamme de domaines, dont les affaires des femmes : c'est la notion de l'égalité du résultat. L'égalité des chances ne se réalise pas tout simplement en éliminant les obstacles comme tels. Les quotas et les autres formes d'action positive sont des moyens d'atteindre l'égalité des résultats dans de telles circonstances; ils attribuent la responsabilité en la matière aux institutions, plutôt qu'aux femmes uniquement.

Le plan d'action de l'Union interparlementaire ne préconise l'action positive qu'à titre de mesure intérimaire, afin d'éliminer le terrible déséquilibre actuel entre les hommes et les femmes. Il recommande de l'abolir dès que l'on aura atteint l'équilibre des sexes. Le plan recommande également que les quotas ne visent pas les femmes en particulier, mais qu'ils soient plutôt également applicables aux hommes et aux femmes, comme cela se fait déjà en Suède, où ni les hommes ni les femmes ne peuvent constituer moins de 40 p. 100 ou plus de 60 p. 100 des députés du Parlement.

Au sein de mon parti, le Parti libéral du Canada, il existe un caucus des femmes qui compte 67 députées et sénatrices. Nous nous réunissons à toutes les semaines pour discuter d'une vaste gamme de questions relatives aux femmes. Le caucus s'inscrit dans le régime parlementaire et vise à porter à l'attention du gouvernement les grands enjeux qui touchent les femmes. Les femmes parlementaires se rassemblent également sans égard aux lignes de parti, afin d'appuyer des politiques pour améliorer le bien-être des femmes et de leurs familles dans des domaines tels que les services de garde aux enfants et le congé de maternité. Les Canadiennes bénéficient maintenant d'un congé de maternité payé d'un an. Le caucus des femmes discute également d'échanges commerciaux et affirme que « les politiques commerciales doivent garantir l'égalité des hommes et des femmes et le traitement équitable entre les sexes ainsi que favoriser le développement durable axé sur les personnes ». Il soutient que « toutes les ententes et les

politiques de l'OMC doivent respecter les normes internationales en matière de droits de la personne [...] »

Un des documents publiés par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, intitulé *Manquantes à l'appel* : les femmes dans la politique fédérale canadienne, affirme que : « Il n'existe pas de panacée pour régler le problème de la faible représentation féminine. Si les femmes souhaitent se faire élire, elles doivent apprendre les règles du jeu et être prêtes à travailler d'arrache-pied et à s'imposer bon nombre de sacrifices personnels, comme plusieurs l'ont fait par le passé et comme plusieurs le feront, nous l'espérons, à l'avenir. »

En Amérique du Nord ainsi que dans beaucoup de pays d'Europe, nous devons également nous pencher sur les obstacles qui se posent en plus aux femmes d'origine ethnique, comme moi-même, qui souhaitent avoir accès au processus politique. Elles sont souvent perçues comme étant des ménagères, surtout par les immigrants de première génération.

À titre de politicienne d'origine hellénique, je suis confrontée à de nombreux stéréotypes qui persistent toujours dans notre communauté. Les premières questions qu'on me pose toujours lorsque je participe à des activités dans la collectivité hellénique sont les suivantes : « Où est votre mari? Où sont vos enfants? » On ne me demande pas d'abord quelles sont les plus récentes initiatives de mon gouvernement, comme

on le demanderait à un politicien. Si c'est là mon expérience dans une ville ouverte et cosmopolite comme Montréal, j'arrive à peine à m'imaginer ce que vivrait une femme du tiers monde qui souhaite se lancer en politique dans son pays.

La force du Canada — culturellement, socialement et économiquement — tient au fait qu'il est un des pays les plus diversifiés. Environ 43 p. 100 de notre population possède des racines ethniques autres que celles des trois peuples fondateurs du Canada, soit les Autochtones, la Grande-Bretagne et la France.

Même au sein du caucus de mon parti, on compte de nombreux parlementaires de diverses origines — italienne, indienne, chinoise, croate, entre autres. La plupart d'entre eux parlent une autre langue que l'une des deux langues officielles du Canada. Cela nous permet de communiquer dans la langue du pays hôte lorsque nous représentons notre gouvernement à l'étranger.

La politique du Canada sur le multiculturalisme, établie en 1971, a également incité les femmes à entreprendre des carrières non conventionnelles en éliminant des obstacles tels que le racisme et en favorisant les progrès institutionnels.

En sensibilisant nos parlements à la question de l'égalité des hommes et des femmes, nous les rendons plus crédibles, plus pertinents et plus démocratiques. Cela devrait être l'objectif aussi bien des hommes que des femmes parlementaires.